

OCBM de Liège-Verviers : document préparatoire au point 4.2.

Qualification structurante de l'offre actuelle de Dison

La Stratégie Régionale de Mobilité (SRM) ambitionne que chaque commune soit desservie par le réseau structurant d'ici 2030 (chantier n°10). Le réseau structurant intercommunal de transport en commun se compose du réseau ferroviaire et du réseau de bus express complété de lignes principales. Il permet de relier les pôles wallons entre eux et chaque commune à son pôle principal sur base de la structure territoriale (SDT).

L'Autorité Organisatrice du Transport a établi une méthodologie pour étudier la connexion progressive des communes non encore reliées au réseau structurant ferroviaire et Express. Cette méthodologie a été présentée à l'Organe de Consultation du bassin de mobilité de Liège-Verviers le 11 mai 2021 à laquelle l'Organe avait émis :

« un avis favorable sur la mise à jour de la méthodologie de connexion des communes au réseau structurant intercommunal (identification, caractérisation, priorisation, identifications du pôle de destination et de l'offre adéquate) et sur la priorisation des études de connexion.

Il attend de l'Autorité Organisatrice du Transport d'étudier et de présenter, progressivement d'ici 2023, les résultats de ces études de connexion lors des OCBM pour :

- *les communes liégeoises d'Awans, Blegny, Dalhem et Soumagne au réseau structurant dans le cadre de l'étude de redéploiement de la partie non urbaine de l'agglomération liégeoise en 2022 ;*
- *et les communes de Dison en 2021, Herve en 2022 et Plombières en 2023.*

Il recommande de saisir l'opportunité d'étudier la connexion de la commune d'Olné au réseau structurant en même temps que la commune de Soumagne. »

En guise de suivi, la présente note expose les premiers résultats ainsi que la confirmation des échéances à venir.

1. Diagnostic de mobilité de la commune de Dison

Demande de mobilité

Les flux domicile-travail et domicile-écoles supérieures sont largement orientés vers Verviers. Liège arrive comme deuxième pôle de destination.

Les flux domicile-écoles secondaires sont également largement orientés vers Verviers.

En conséquence, nous identifions la Commune de Verviers comme pôle de destination principal de la commune de Dison pour ces motifs.

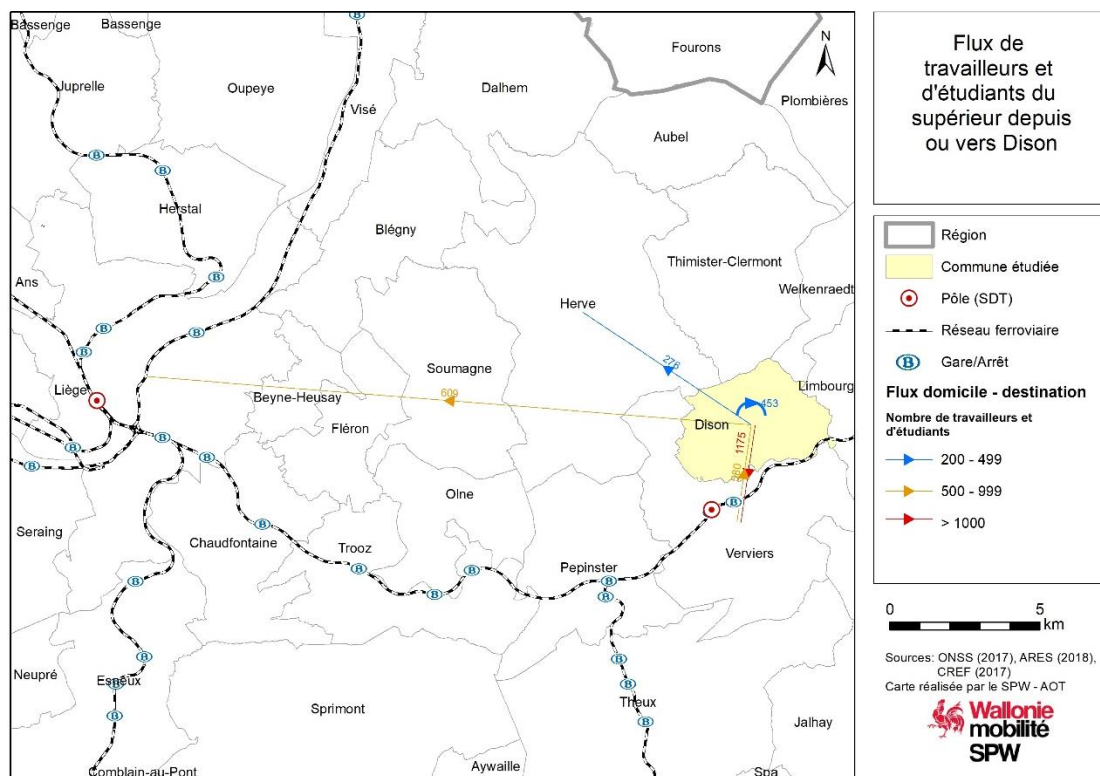


Figure 1: Flux de travailleurs et d'étudiants depuis ou vers Dison (SPW-AOT, 2021).

Offre de mobilité

L'offre actuelle de mobilité entre la commune de Dison et Verviers est identifiée par les lignes de bus directes suivantes :

- **738** : 1 bus par heure par sens de 6h à 21h en période de vacances scolaires ;
- **138** : 2 bus par heure par sens entre 6h et 21h et 1 bus par heure entre 21h et 23h en période de vacances scolaires ;
- **702** : 2 bus par heure par sens entre 5h et 22h et 1 bus par heure entre 22h et 23h en période de vacances scolaires ;
- **708** : 2 bus par heure par sens entre Andrimont et Verviers de 6h à 20h en période de vacances scolaires ;
- **E21** : 1 bus par heure par sens entre le PAE Les Plénesses et Verviers en heures de pointe.

Au regard de ces offres, nous constatons que l'offre entre Dison et Verviers correspond à celle préconisée pour le chantier 12 de la Stratégie Régionale de Mobilité «connecter les quartiers des agglomérations urbaines». Celle-ci préconise entre 4 et 8 bus par heure par sens en période de vacances scolaires selon le type de quartier défini au sein de l'agglomération de Verviers dont fait partie la commune de Dison.

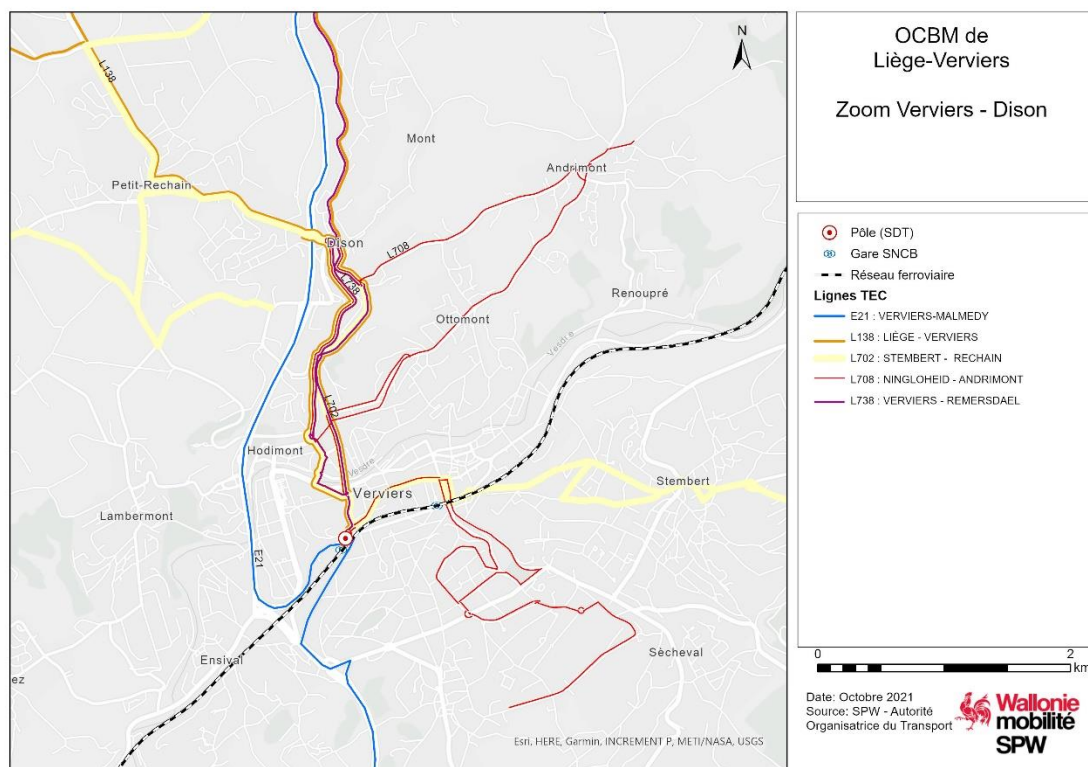


Figure 2: Lignes desservant Verviers et Dison (SPW-AOT, 2021)

2. Qualification structurante de l'offre actuelle de Dison

L'identification du pôle de Dison étant Verviers et l'offre entre les deux communes étant supérieure à celle préconisée par la SRM, nous proposons de considérer que la commune de Dison est « connectée au réseau structurant intercommunal » sur base de l'offre TEC existante inchangée.

Par ailleurs, l'objectif de la Région Wallonne étant de revoir l'ensemble des lignes de transport en commun d'ici 2030 afin de s'inscrire dans les objectifs de la vision FAST, la commune de Dison sera intégrée dans une étude de redéploiement du réseau de transport en commun lors la prochaine législature. L'offre existante sera dès lors potentiellement amenée à être redéployée suite à cette étude.

Proposition d'avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur la qualification de l'offre TEC existante inchangée entre Dison et Verviers comme structurante, avec en perspective l'étude de redéploiement du réseau de transport en commun de l'agglomération de Verviers durant la prochaine législature afin de répondre aux objectifs de la vision FAST 2030. Sur cette base, la commune de Dison est considérée à ce stade au niveau régional comme connectée au réseau structurant intercommunal de transport public.